

## SITUATION 1 : Louise Weiss et le droit de vote des femmes

### Document 1 : Témoignage de Gilberte Brossolette

#### Les résistances à l'émancipation des femmes

*Gilberte Brossolette (1905-2004) démarre sa carrière dans le journalisme et s'engage aux côtés de son mari dans la Résistance. En 1945, elle est élue députée puis sénatrice.*

« Le débat sur l'attribution du droit de vote aux femmes fut amorcé après la Première Guerre mondiale. Les Allemandes et les Britanniques l'ont obtenu immédiatement. En France, ce fut une autre affaire ! Pendant des années, le Sénat a fait de l'obstruction. Le vote des femmes était dans le programme socialiste, mais Léon Blum<sup>1</sup> n'aurait pas trouvé de majorité sur le sujet. Il a fait ce qu'il a pu et nommé trois femmes dans son gouvernement. C'était déjà une première ! [...] C'est dans la Résistance que les femmes ont gagné le droit de voter et d'être élues. Elles avaient montré leur courage, pris des risques fous, reçu les clandestins, assuré la transmission des messages. Il était impossible de leur dénier encore le droit de vote. Ce n'est pas de Gaulle qui le leur a donné. Ce sont les femmes qui l'ont glorieusement gagné. [...] En 1945, les socialistes m'avaient désignée comme candidate dans l'Aube<sup>2</sup> où mon mari s'était investi avant guerre. Mais sur place il y a eu des protestations : « Quoi ? Une Parisienne ? Et une femme en plus ? » [...] Je trouve que les femmes n'ont pas assez profité des pouvoirs dont elles pouvaient se saisir. Elles auraient dû s'introduire plus massivement dans les partis, les journaux. Je sais que c'était difficile. La religion, la tradition, les réticences masculines sont des freins permanents. »

Entretien avec Gilberte Brossolette,  
mars 2001.

1. Léon Blum : socialiste, chef du gouvernement du Front populaire.

2. Aube : Département de la région Champagne-Ardennes.

## Document 2 : La lutte pour l'obtention du suffrage universel masculin et féminin en France.



Louise Weiss présentant aux actualités françaises la situation civique des femmes durant les années 1930, musée de Saverne.

## Document 3 : La position d'Alexandre Bérard, sénateur radical en 1919.

Dans tous les cas, l'heure n'est point venue de remettre un bulletin de vote à la femme [...]

En sa mentalité faite d'abord de sentimentalité, la femme est-elle apte comme l'homme à aborder les luttes du forum, l'ardente bataille des luttes politiques ?... Ce n'est pas avec des larmes, ce n'est pas avec la sensiblerie qu'on peut mener des destinées humaines. Donner le droit de vote aux femmes en France en ce moment, c'est faire dans l'inconnu le saut le plus formidable, plus grand que celui que, en 1848, on fit dans notre pays de l'adoption du suffrage universel ;...

A quel moment vous propose-t-on d'adopter une telle modification de notre droit public ?

Au lendemain de la guerre effroyable, alors que seize ou dix sept cent mille citoyens ont été glorieusement fauchés pour la patrie et la liberté du monde par la mort sur les champs de bataille ! Près de deux millions d'hommes manqueront à l'appel demain autour des urnes électorales : rompant formidablement l'équilibre, ils seront remplacés par des femmes ; si l'électorat était établi, il y aurait deux millions d'électrices de plus que d'électeurs ; suivant le terme de notre vieux droit et contrairement à ses sages principes, « la France tomberait en quenouille »

*Extraits du discours du Sénateur Bérard au Sénat 1919, in Entre Hommes, regards sur les femmes 1880-1930 Flammarion, 1994.*